RELEVE DE DECISION

DU BUREAU EXECUTIF DU 12 MARS 2024

V1

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; DOS SANTOS Anne ; LE BOUCHER Pierre ; MERIC Jean-Claude ;

Excusé.e.s : BOVYN Olivier ; COURTOIS Christine ; FOURICHON Christine ; MIGRAINE Corinne ; RUSSO Ed

Invité.e.s **:**

Présent.e.s : BOCQUET Bernard ; BOUVET Marc ; CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe MARLIOT Eric ; MEYER-DIEU Baptiste

Excusé.e.s : AULNETTE Corinne ; LASSEAUX Sylvie ; BILLON Loïc ; GAUTIER Romain ; PEBEREL Nathalie

Olivier BOVYN donne pouvoir à Pierre LE BOUCHER.
Corinne MIGRAINE donne pouvoir à Jean-Luc DENECHAU.
Christine FOURICHON donne pouvoir à Anne DOS SANTOS.
Ed RUSSO donne pouvoir à Pascal BERTHAULT.

1 Vie Fédérale

1.1 Point licence au 10 mars 2024

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 10 mars 2024. La FFVoile recense à cette date : ▪ 34 309 LCA (+ 3,5 % par rapport à 2023 à la même date et + 11,9 % par rapport à 2019) ▪ 10 782 LCJ (- 6,7 % par rapport à 2023 à la même date et + 0,7 % par rapport à 2019) ▪ 12 596 PV/PVR (+ 116,5 % par rapport à 2023 à la même date et + 192,4 % par rapport à 2019) ▪ 382 Temporaires 1 jour (+ 29,9 % par rapport à 2023 à la même date et + 11,7 % par rapport à 2019) ▪ 132 Temporaires 4 jours (+ 17,9 par rapport à 2023 à la même date et – 112,9 % par rapport à 2019) ▪ 229 Pass FFVoile (+ 8 % par rapport à 2023 à la même date)

1.2 Relevé de décisions du BE du 20 février 2024

Décision BE-240312-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 20 février 2024. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 21 mars 2024.

1.3 Règlement de Campagne électorale pour l'AG Elective 2024

Décision BE-240312-02	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide une 1ère version du règlement de la Campagne électorale pour l'AG Elective 2024 (annexe 1). Cette version sera soumise à l'avis de la CSOE, du comité d'Ethique et du CDES de Limoges et ce afin de compléter éventuellement le règlement avant validation définitive du BE.

1.4 AGO FFVoile

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point à date de l'Assemblée Générale du 23 mars et en particulier de la remise d'une médaille d'or de la FFVoile à François JAOUENN.

2 Pratiques sportives

2.1 Epreuves internationales

2.1.1 Championnat du Monde Offshore Double Mixte

Décision BE-240312-03	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation du Championnat du Monde Double Mixte de Course au Large par Lorient Grand Large et le Yacht Club de France, 8 jours fin septembre ou début octobre 2024, sous réserve de la confirmation des dates définitives. Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation du Championnat du Monde Double Mixte de Course au Large 2026 sous réserve de la bonne réalisation et tenue de l'épreuve 2024, de la réception d'un budget prévisionnel 2026 complet et équilibré, de la réception et validation des dates précises par les Pratiques Sportives – Pôle Habitable.

2.1.2 Championnat d'Europe Hurricane

Décision BE-240312-04	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par le Yacht Club de Carnac du Championnat d'Europe Hurricane 5.9, du 26 au 28 avril 2024.

2.1.3 Championnat d'Europe RS Aero

Décision BE-240312-05	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par le Yacht Club de Carnac du Championnat d'Europe Aero, du 21 au 24 juin 2024.

2.2 Attribution du Championnat de France de Vague 2024 – Pôle Nautique de la Hague

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de cette attribution du Championnat de France de Vague 2024 au pôle nautique de la HAGUE.

2.3 Evolution des frais d'inscription du Championnat de France Handivalide Double 2024

Décision BE-240312-06	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'évolution des frais d'inscription du Championnat de France Handivalide Double 2024. Les frais d'inscription s'élèvent ainsi à 55 euros par personne.

2.4 Validation de l'organisation du Championnat d'Europe de RS 800 par la SN de Larmor Plage

Décision BE-240312-07	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par la SN Larmor Plage de l'Européen RS 800 du 21 au 24 juin 2024.

3 CCA

3.1 Désignation d'un jury sans appel pour la Solitaire du Figaro

Décision BE-240312-08	Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel pour l'édition 2024 de la Solitaire du Figaro Paprec.

3.2 Attribution de la distinction d'arbitre honoraire à Philippe Pasquesoone

Décision BE-240312-09	Le Bureau Exécutif de la FFVoile, sur proposition des membres du groupe en charge de la gestion du corps arbitral de la Commission Centrale d'Arbitrage, décerne à Monsieur Philippe Pasquesoone, à bulletin secret, la qualification d'arbitre honoraire à compter du 1er avril 2024.

3.3 Désignation d'un jury sans appel pour le TourVoile

Décision BE-240312-10	Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel pour l'édition 2024 du TourVoile.

3.4 Convention d'arbitrage pour l'épreuve « Route des Terre-Neuva »

Décision BE-240312-11	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la mise en place d'une convention d'arbitrage en catégorie B sur l'épreuve « Route des Terre-Neuva » qui se déroulera du 10 au 25 aout.

3.5 Modification des Règles de Course à la Voile par la CCA lors des championnats d'Europe IQFOIL Youth et Junior 2024

Décision BE-240312-12	Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à modifier les Règles de Course à la Voile pendant les championnats d'Europe iQFOiL Youth & Junior prévus à Embrun du 2 au 11 Juillet 2024.

4 RSO

4.1 Présentation de la politique RSO

Décision BE-240312-13	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des 3 axes prioritaires (annexe 2) auxquels sont rattachés les objectifs stratégiques RSO de la fédération : - Aligner notre impact environnemental à l'accord de Paris et aux limites planétaires - Valoriser le capital humain - Garantir une gouvernance responsable et transparente La Fédération Française de Voile applique les objectifs de la politique RSO à ces trois périmètres d'intervention : • Le siège de la FFVoile • La FFVoile comme co-organisatrice d'événements • La FFVoile comme animatrice de réseau Un ensemble d'actions et de critères d'évaluations a été défini afin de suivre la progression dans ces trois domaines d'intervention.

Annexe 1 : **1ère version non définitive, non-publiée**

Annexe 2 :

Politique RSO de la Fédération Française de Voile

Les actuels enjeux sociétaux et environnementaux imposent de nouvelles exigences en totale cohérence avec les valeurs humaines portées par notre sport et décrites dans notre charte d'éthique et de déontologie.
L'organisation de la voile dans sa pratique sportive et son développement sur le territoire métropolitain et ultra-marin est portée par des hommes et des femmes dont l'engagement et le professionnalisme sont reconnus et nous engagent au maintien et à la valorisation de leurs compétences actuelles et à la formation des compétences indispensables à l'avenir, et notamment pour faire face aux enjeux climatiques. En effet, la voile, sport de pleine nature par essence, est d'ores et déjà impactée par les effets du dérèglement climatique (prolifération de cyanobactéries, hausse des températures, montée des eaux ou *a contrario* manque d'eau, événements climatiques extrêmes plus fréquents, ...). Dans ce contexte, la Fédération Française de Voile a conscience de son devoir d'exemplarité et du rôle qui lui incombe, dans sa dimension éducative, pour la promotion de l'égalité des genres, l'inclusion de tous les pratiquants et aussi la protection de l'environnement et le développement durable.

La Fédération Française de Voile porte l'ambition de devenir une fédération leader en termes de développement social et durable, avec un projet global, en phase avec les réalités et les défis d'aujourd'hui. Nous avons donc inscrit la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) dans les grandes ambitions de son projet fédéral. Notre politique RSO se veut ambitieuse dans un modèle économique renouvelé, partagée et ancrée dans nos valeurs. Ainsi, nous nous engageons à développer la pratique de la voile tout en maîtrisant notre impact environnemental, social et économique.

Notre stratégie RSO a été pensée au regard de la norme Afnor ISO 26000 et de la Charte des 15 engagements écoresponsables des fédérations sportives et ligues de sport professionnel, élaborée par le Ministère chargé des Sport et WWF France. Notre politique s'articule autour de 3 axes prioritaires auxquels sont rattachés les objectifs stratégiques RSO de la Fédération :

Aligner notre impact environnemental à l'accord de Paris et aux limites planétaires
- Sensibiliser et intégrer l'alimentation durable dans les pratiques
- Promouvoir et faciliter les mobilités durables sur terre comme en mer
- Réduire et appliquer une gestion responsable des déchets
- Être acteur de la préservation de la biodiversité
- Mettre en place des actions pour réduire les consommations en eau et énergies
- Sensibiliser au numérique responsable et réduire notre empreinte numérique

Valoriser le capital humain
- Promouvoir l'inclusion, lutter contre les discriminations et toutes formes de violence
- Contribuer à la défense d'une cause solidaire
- Mettre en place des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion
- Contribuer et assurer une meilleure qualité de vie au travail
- Développer, accompagner et valoriser le bénévolat
- Mobiliser et former à la RSO
- Garantir la santé et la sécurité au travail
- Sensibiliser à la RSO l'ensemble des salariés, élus, bénévoles, sponsors et prestataires

Garantir une gouvernance responsable et transparente
- Assurer la transparence des règles d'éthique, d'intégrité et de déontologie qui régissent la FFVoile
- Accompagner à la mise en place d'une stratégie d'achats responsables
- Développer une communication responsable
- Garantir la protection des données personnelles
- Programmer une stratégie RSO au service du projet fédéral
- Développer et innover au service de notre stratégie RSO

En cohérence avec ses missions, la Fédération Française de Voile applique les objectifs de la politique RSO à ces trois périmètres d'intervention :
- Le siège de la FFVoile
- La FFVoile comme co-organisatrice d'événements
- La FFVoile comme animatrice de réseau

Un ensemble d'actions et de critères d'évaluations ont été définis afin de suivre la progression dans ces trois domaines d'intervention. L'ensemble des parties prenantes seront associées, à leur échelle, afin de participer à la construction et l'enrichissement du plan d'actions RSO fédéral. Les décisions prises et les bonnes pratiques seront diffusées de manière transparente afin qu'elles soient partagées et déployées par le plus grand nombre.

Le 15 février 2024,

Jean-Luc DENECHAU
Président de la Fédération Française de Voile